



COTONOU, Le 05 DEC 2024

N° 0648 /DTTASRTRA/SA

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE YANGO BENIN
COTONOU

OBJET : Notification de suspension d'exercice illégal de transport de personnes au Bénin

Monsieur le Directeur,

Il m'a été donné de constater que des véhicules immatriculés au Bénin et arborant des affiches de YANGO effectuent en toute illégalité le transport de personnes à travers les villes de Cotonou et environs.

Par la présente lettre, Je vous notifie la suspension immédiate de vos activités et vous invite éventuellement à initier sur la plateforme SYGFR, une demande d'autorisation dont seule l'issue favorable vous permettrait de fournir légalement vos services au Bénin.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE DIRECTEUR
Jacques O. H. S. AYADJI
Directeur des Transports
Terrestres et Aérien

Ampliation : MCVT (ATCR)

Copie : ANaTT